

Bulletin d'histoire politique

La particularité du comté des Deux-Montagnes en 1837

Jonathan Lemire



Volume 12, numéro 1, automne 2003

Les Patriotes de 1837-1838

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060652ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060652ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lemire, J. (2003). La particularité du comté des Deux-Montagnes en 1837. *Bulletin d'histoire politique*, 12(1), 97–106. <https://doi.org/10.7202/1060652ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2003

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La particularité du comté des Deux-Montagnes en 1837

JONATHAN LEMIRE
Université de Montréal

Chercheur attitré au Musée de Saint-Eustache et de ses Patriotes

Qu'est-ce qui caractérise le comté des Deux-Montagnes et ses leaders patriotes à l'aube des événements de 1837? Une question qui fut à maintes reprises posée par les historiens, notamment Émile Dubois en 1937 dans *Le feu de la Rivière du Chêne* et plus récemment avec Allan Greer dans *Habitants et Patriotes*. D'autres pseudo-historiens locaux ont tenté d'y répondre, mais hélas sans discernement et avec subjectivité.

GÉOGRAPHIE DU COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES

Avançons d'abord que le comté des Deux-Montagnes se retrouve quelque peu isolé du grand Montréal. Géographiquement parlant, la région se trouve hors du « triangle patriote » traditionnel: Montréal-Saint-Charles-Saint-Hyacinthe.

Étant déjà peuplé d'une forte minorité anglo-protestante, due à la présence de la seigneurie d'Argenteuil et des cantons de Gore et Chatham, le comté des Deux-Montagnes est divisé à tous les niveaux: politique, social, économique, ethnique, etc. Le village de Saint-Eustache représente à lui seul la complexité du comté. Pour cause, la tendance historiographique voulait que Saint-Eustache était le bastion patriote par excellence au nord de Montréal. Il n'en est rien. En réalité, Saint-Eustache est teinté d'une forte tendance loyaliste. La « clique seigneuriale » en impose par son emprise sur les principaux leviers économiques de la seigneurie de la Rivière-du-Chêne. Nous parlons ici des familles seigneuriales d'abord, c'est-à-dire les Lambert-Dumont, Lefebvre De Bellefeuille, ainsi que certaines familles bourgeoises telles les Globensky, Mackay, etc.

Dans la paroisse de Saint-Eustache, la présence d'anglophones est à souligner. Des noms tels McMartin, Perkins, Bowie, Inglis, McPherson, McNaughton, McColl et Starkes sont bien implantés. La grande majorité sont des loyaux, mais quelques-uns agissent comme leaders patriotes dans leur paroisse respective. Ainsi, mentionnons les noms de William Henry

Scott à Saint-Eustache, James Watts à Saint-Benoît, John Cyrus Hawley dans Belle-Rivière et la famille Phelan à Saint-Colomban.

Il y a parallèlement un groupe de notables patriotes qui incarne le mouvement jusqu'à la mi-novembre 1837.

1827 À 1837: LE LEADERSHIP PATRIOTE DANS DEUX-MONTAGNES

Les principaux leaders patriotes sont tous issus des professions libérales. À Saint-Eustache, le docteur Jacques Labrie (M.P.P.) et plus tard Jean-Olivier Chénier, son gendre, ainsi que le notaire Joseph-Amable Berthelot, le marchand écossais William Henry Scott (M.P.P.) et l'arpenteur Émery Féré, constituent le point d'encrage du mouvement réformiste, puis « patriote ». Du côté de Saint-Benoît, les notaires Ignace Raizenne, Jean-Joseph Girouard (M.P.P.) et Félix-Hyacinthe Lemaire dit Saint-Germain sont les principales têtes d'affiche aux côtés du marchand Jean-Baptiste Dumouchel et plus tard du docteur Luc-Hyacinthe Masson et du curé Étienne Chartier.

Ils se caractérisent par leur indépendance à l'égard du centre décisionnel du Parti patriote à Montréal. Peu présents au niveau national, ils ont néanmoins une influence considérable au niveau local et régional. Par exemple, les députés Scott et Girouard interviennent peu en Chambre, mais sont le point d'encrage du mouvement patriote dans la région de Deux-Montagnes.

Une certaine coalition se met en place dès 1822 avec le projet d'Union du Haut et du Bas-Canada. C'est toutefois à partir de 1827 que les conflits socio-politiques se mettent en branle dans Deux-Montagnes. En effet, les réformistes se réunissent à Saint-Eustache le 4 juin 1827 sous la présidence d'Ignace Raizenne¹. On voulait prendre en considération les agissements en Chambre du député, seigneur et lieutenant-colonel de milice Eustache-Nicolas Lambert-Dumont. Mis au courant d'une telle initiative à son égard, Dumont fit destituer la plupart de ses officiers de milice présents à l'assemblée. Plusieurs de ces derniers passent ensuite devant une cour martiale présidée par Dumont le 3 juillet 1828².

À la suite de l'assemblée et de l'élection générale de 1827, une dialectique serrée s'installe dans le comté des Deux-Montagnes, particulièrement au niveau des assemblées publiques. Le fait que Saint-Eustache soit politiquement une paroisse et un village divisé explique le fait qu'il s'y déroule peu d'assemblées patriotes. Conséquemment, entre 1834 et 1837, la plupart des rassemblements se déroulent à Saint-Benoît; le véritable bastion patriote au nord de Montréal. Le nombre d'assemblées augmente considérablement à partir de 1834 à la suite du dépôt des 92 Résolutions et des élections de la même année. D'ailleurs, lors de ces élections, le *Comité Central et Permanent du District de Montréal* tenait à laisser un des deux sièges aux

loyaux dans Deux-Montagnes, mais les patriotes de l'endroit s'y refusaient catégoriquement.

Il se tient notamment une assemblée constitutionnelle à Saint-Eustache le 14 avril 1834. Organisé par les Globensky et De Bellefeuille, ce rassemblement a pour but de désapprouver l'adoption des 92 Résolutions. Rapidement, quelques patriotes prennent le contrôle de l'assemblée et nomment Joseph-Amable Berthelot à la présidence et Émery Féré au poste de secrétaire³. Furieux, les loyaux poursuivent leur réunion chez le notaire Frédéric-Eugène Globensky. Les deux groupes adoptent ainsi des résolutions contraires sur la question des 92 Résolutions⁴.

1837: ÉTABLISSEMENT D'UN «GOUVERNEMENT PARALLÈLE» DANS DEUX-MONTAGNES

Au cours de l'été 1837, on sent un changement au niveau des perspectives politiques du comté des Deux-Montagnes. Effectivement, lors de la 5^e séance du *Comité permanent du comté des Deux-Montagnes* tenue à Saint-Benoît le 13 août 1837, le docteur Vital-Léandre Dumouchel affirme: «qu'il est inutile d'offrir aucune explication au gouverneur relativement à sa conduite publique; qu'il lui suffit de l'approbation de ses compatriotes et particulièrement de ce comité [...]»⁵. On reconnaît donc de plus en plus l'autorité populaire vis-à-vis l'autorité «officielle». La légitimité du Comité de comté ira en progressant tout au long de l'été et de l'automne 1837. Cette tendance ira beaucoup plus loin dès le début du mois d'octobre avec la tenue de deux incontournables assemblées dans Deux-Montagnes.

1^{er} OCTOBRE 1837

Le dimanche 1^{er} octobre 1837, se tient à Saint-Benoît la 8^e séance du *Comité permanent du comté des Deux-Montagnes*. Pierre Danis, un cultivateur de Sainte-Scholastique, occupe la présidence de l'assemblée tandis que James Watts et Félix-Hyacinthe Lemaire dit Saint-Germain agissent respectivement à titre de secrétaire correspondant et secrétaire archiviste. Le comité «croit devoir dans les circonstances faire usage de l'autorité que le peuple lui a confiée»⁶. Il adopte quelques résolutions dont certaines sont particulièrement significatives. D'abord, on annonce l'élection prochaine de nouveaux juges de paix amiables compositeurs dans chaque paroisse du comté. On dit clairement du juge de paix qu'il décidera d'un jugement «suivant l'équité et d'après les impulsions de sa conscience, sans être obligé d'observer les formes et procédés judiciaires»⁷. Ce système judiciaire populaire ira encore plus loin. Pour cause, «la partie ou les parties condamnées

par un ou plusieurs juges de paix amiables compositeurs, pourront appeler du jugement devant le comité permanent du comté à la prochaine séance qui suivra le jugement en premier ressort, et la sentence sera définitive »⁸. Il est intéressant de constater que le *Comité permanent du comté des Deux-Montagnes* représente l'autorité suprême dans la hiérarchie judiciaire, émanant lui-même de la volonté populaire.

La 5^e résolution de cette assemblée prouve une fois de plus la particularité du comté des Deux-Montagnes à l'automne 1837. En ce sens, on y promeut la création d'un corps militaire :

Les réformistes qui ont commencé à s'exercer se formeront dans chaque paroisse en corps de milice volontaire sous le commandement d'officiers élus par les miliciens, et seront exercés au maniement des armes et aux évolutions et mouvements des troupes légères.

Des états de ces corps seront transmis de temps à autre au comité permanent qui s'engage à pourvoir ceux des dits corps qui se seront distingués par leur bonne conduite et la meilleure discipline, des armes et accoutrements dont ils pourraient manquer.

Les officiers de milice déjà destitués par le gouverneur en chef ou qui le seront par la suite pour cause de patriotisme, seront réélus par les miliciens⁹.

Cette assemblée marque véritablement une étape importante dans la radicalisation du mouvement patriote bas-canadien. La *Minerve* affirme que les mesures adoptées dans Deux-Montagnes devraient l'être dans les autres comtés¹⁰. Deux-Montagnes est donc à l'avant-garde en ce qui a trait à ses institutions électives.

15 OCTOBRE 1837

Réunis au pont de Saint-Joachim à Sainte-Scholastique le 15 octobre suivant, les notables patriotes accompagnés de nombreux habitants du comté procèdent à l'élection des juges de paix pour chaque paroisse du comté. C'est Laurent Aubry qui est appelé à la présidence et Jean-Olivier Chénier au poste de secrétaire¹¹.

On confirme d'abord que le Comité est « une autorité légitime émanant du peuple ». On réintègre dans leurs fonctions les juges de paix destitués en raison de leur patriotisme. Ainsi, les Féré, Scott, Berthelot et Chénier sont notamment élus à Saint-Eustache. À Saint-Benoît, ce sont principalement Jean-Baptiste Dumouchel, Luc-Hyacinthe Masson et Jean-Joseph Girouard qui sont élus. D'autres le sont aussi à Sainte-Scholastique et Saint-Hermas.

On ne reconnaît plus l'autorité gouvernementale. Le pouvoir est ainsi substitué. C'est en quelque sorte l'établissement d'un gouvernement

parallèle dans le comté des Deux-Montagnes. L'élection des juges de paix au nord de Montréal va inspirer l'assemblée des Six-Comtés le 23 octobre suivant. Selon la 4^e résolution proposée par Louis Lacoste, député de Chambly :

Il devient urgent dans des circonstances aussi fâcheuses de remplacer les officiers qu'une administration ennemie du pays nommera à ces charges par des hommes dignes de confiance. Que toutes les paroisses des six comtés sont invitées simultanément entre le premier de décembre et le premier de janvier prochains, d'élire des juges de paix et amiables compositeurs et des officiers de milices. Et que pour leur élection et juridiction les règlements du comté du lac des Deux-Montagnes soient provisoirement adoptés¹².

Cette motion démontre l'avance des leaders patriotes des Deux-Montagnes sur les autres comtés au Bas-Canada à la même époque. Ainsi, le terme de « République des Deux-Montagnes »¹³ expose parfaitement le bouillonnement socio-politique qui s'effectue à l'automne 1837 dans la région de Deux-Montagnes.

5 NOVEMBRE 1837

Enfin, lors de la 10^e séance du *Comité permanent du comté des Deux-Montagnes* tenue à Saint-Benoît le 5 novembre 1837, le notaire et député patriote Jean-Joseph Girouard : « annonce qu'il proposera prochainement des dispositions additionnelles pour la meilleure organisation des tribunaux d'honneur et de conciliation établis en ce comté, et qu'il soumettra à ce comité [...] un *Plan d'administration communale* pour ce comté »¹⁴. Nous n'avons de plus amples détails sur ce projet. Néanmoins, nous pouvons tirer quelques conclusions. Parle-t-on ici d'abolir le régime seigneurial ? De réformer la distribution des terres ? Quoi qu'il en soit, cette future administration nous amène à nous questionner sur l'avancement politique des leaders patriotes de Deux-Montagnes.

Lors de la même assemblée, certains proposèrent aussi la formation d'un comité de *Voies et Moyens*¹⁵. Celui-ci serait « chargé des correspondances qui requerront célérité, sûreté et discrétion, avec les autres parties de la province qui se sont organisées pour la défense et la protection du peuple »¹⁶. Encore ici, nous n'avons plus d'informations puisqu'avec cette assemblée, nous perdons la trace du *Comité permanent du comté des Deux-Montagnes*. Cette situation peut s'expliquer en grande partie par le changement du leadership patriote dans Deux-Montagnes qui s'effectue vers la mi-novembre.

En effet, la mi-novembre marque l'arrivée de nouveaux venus à Saint-Eustache et Saint-Benoît; les deux principaux bastions rebelles du comté. D'abord, soulignons l'arrivée d'Amury Girod qui prend rapidement les rênes de la résistance dans le comté des Deux-Montagnes. Nommé général de l'armée du Nord, Girod semble venir de son propre chef afin d'organiser le mouvement au nord de Montréal¹⁷. À ses côtés, on remarque la venue d'une «délégation» des Fils de la Liberté. Ce sont Jean-Baptiste-Henri Brien et André-Benjamin Papineau, respectivement médecin et notaire de Saint-Martin; Richard Hubert et Féréol Peltier, tous deux avocats de Montréal; ainsi que les trois frères DeLorimier, à savoir Chevalier (notaire), Chamilly (avocat) et Gédéon (étudiant en médecine), tous de Montréal¹⁸.

Sous les ordres de Girod et Chénier, le mouvement patriote prend une autre tangente, particulièrement au niveau du leadership patriote. À partir du mois de novembre, les «vieux chefs» semblent perdre le contrôle de la nouvelle «République». Les Raizenne, Berthelot, Girouard, Lemaire et Barcelo se tiennent tranquilles. D'autres, tels Scott et Féré, deux réformistes de la première heure à Saint-Eustache, s'affichent ouvertement contre la résistance armée prônée par Girod et Chénier. Ayant sa tête mise à prix par le gouverneur Gosford, et menacé d'être fusillé par les patriotes radicaux, Scott se réfugie chez son frère cadet Neil à Sainte-Thérèse. Pour ce qui est de Féré, il est fait prisonnier par les hommes de Girod et Chénier le soir du 2 décembre 1837; on lui permet cependant de se retirer au presbytère jusqu'au lendemain¹⁹.

Les notables réformistes qui dirigeaient politiquement le comté sont donc «substitués» par d'autres membres des professions libérales, quoique plus jeunes et venant de l'extérieur de la région. À l'aube de l'affrontement du 14 décembre 1837, une certaine structure militaire se met en place au camp armé de Saint-Eustache. Mis à part les Fils de la Liberté de Montréal et les chefs Girod et Chénier, tous les capitaines et sergents au camp sont des cultivateurs de la région. La plupart de ceux-ci décéderont sur le champ de bataille ou seront faits prisonniers. Parmi eux, mentionnons les noms de Jacques et Pierre Dubeau, François-Xavier Grignon, Joseph Guitard, Joseph et Séraphin Doré, Antoine Groulx, ainsi que quelques membres des familles Cabana, Langlois, Danis, Bélanger, Guérin et Guindon.

Quelques jours avant l'affrontement décisif, ces gens seront la cause directe ou indirecte de la plupart des actes de répression commis à l'endroit des loyaux, surtout à Saint-Eustache, mais aussi dans tout le comté.

Afin de subvenir aux besoins de toutes sortes au camp de Saint-Eustache, plusieurs patriotes radicaux usent de réquisitions et de pillage chez les loyaux

de la région. À Saint-Eustache même, les marchands James Gentle, David Mitchell et Hubert Globensky voient leurs magasins totalement pillés. Si l'on exclut la prise de nourriture, d'armes et de munitions, il est fort intéressant de noter que la denrée la plus prisée des insurgés est la boisson alcoolisée. Par exemple, chez Globensky, on y prend du vin blanc et rouge, ainsi que du whisky²⁰. On va même jusqu'à subtiliser des « peppermint » chez ce dernier. Une ambiance de fête teinte les journées passées au camp des insurgés à Saint-Eustache. Parades, musiques, nourritures, alcools et liberté caractérisent la vie des rebelles eustachois.

Avec l'accroissement du pillage et l'augmentation du nombre de charivaris politiques envers les loyaux de la région de Deux-Montagnes, les représailles contre les constitutionnels deviennent graduellement insupportables. Pour cette raison, la plupart des grandes familles seigneuriales et bureaucrates telles les Lambert-Dumont, Lefebvre De Bellefeuille, Laviolette et Globensky notamment, quitteront la région afin de trouver refuge la plupart à Montréal. C'est un cas unique où des loyaux doivent fuir mais reviennent ultérieurement afin de soutenir les troupes régulières de Colborne.

LE CHARIVARI POLITIQUE DANS DEUX-MONTAGNES EN 1837

Le comté de Deux-Montagnes est reconnu pour ses nombreux et caractéristiques charivaris à l'été et l'automne 1837. Ces manœuvres d'intimidation pratiquées par les patriotes radicaux ne traversent généralement pas la frontière qui sépare les malices et autres méfaits de la violence physique²¹. Il y a toutefois trois exceptions dignes de mention : les cas de Robert Hall, d'Eustache Cheval dit Saint-Jacques et d'Hortense Globensky.

Ainsi, dans la nuit du 28 juin 1837, Robert Hall, un cultivateur de Sainte-Scholastique, reçoit la visite de quatre hommes menaçant sous le commandement de John C. Hawley²². On lui reproche de refuser de se joindre aux patriotes de la paroisse et on désire lui faire signer une pétition. Dans sa déposition, il affirme que « la porte de sa maison a été enfoncée et l'une de ses fenêtres fracassée en miettes avec des pierres ». « L'une de celles-ci pesant environ cinq livres est tombée tout près de l'un de ses jeunes enfants qui dormait dans une couchette sur le sol ». De plus, une partie de ses clôtures sont jetées par terre et détruites. Son champ de blé est laissé ouvert aux bêtes, tandis que ses chevaux ont la crinière et la queue rasées à tel point qu'ils sont à peine utilisables et lorsqu'il voyage avec eux, tout le monde rit de lui²³.

Tout comme Hall, Eustache Cheval est témoin des assemblées patriotes et les dénonce aux autorités. Afin de se venger et de se protéger de la « cli-que seigneuriale » eustachoise, un groupe d'hommes se rend chez le vieux

cultivateur Cheval au début de juillet 1837. Prévenu de leur arrivée, Cheval prépare sa résistance avec son frère Joseph et quatre amis. Au milieu de la nuit, ils repèrent les maraudeurs non loin de son étable. Ceux-ci sont néanmoins rapidement chassés. Plus tard toutefois, une balle fracasse une fenêtre de sa maison. Les éclats de verre blessent d'ailleurs une de ses filles. Il est convaincu qu'on a tenté de l'assassiner.

De son côté, la jeune Hortense Globensky acquit une certaine notoriété à travers la province grâce à sa volonté de s'engager dans de dangereux affrontements armés²⁴. Ainsi, le 6 juillet 1837, des amis vinrent la prévenir de l'arrivée d'un groupe de rebelles venant saccager sa maison²⁵. Elle refusa de quitter sa demeure et attendit l'arrivée de ceux-ci vêtue d'un costume de son mari, coiffée d'un bonnet bleu et armée de tous les pistolets et fusils qu'elle pu trouver chez elle. À l'arrivée des patriotes, elle braqua son artillerie en leur direction en les menaçant de faire feu. Le groupe fit marche arrière. Ce récit est toutefois contredit par une lettre d'un inconnu à l'égard de l'éditeur de *La Minerve*: «[...] les braves des Deux-Montagnes ne s'abaisseraient pas à aller troubler le silence de la mort avant de partir pour sa dernière demeure, et à aller insulter à l'affliction d'une mère à qui la mort vient d'enlever un enfant. Ils ne sont pas assez barbares pour se porter à de semblables excès »²⁶.

CONCLUSION

Il va s'en dire que Deux-Montagnes diffère des autres comtés au Bas-Canada en 1837. Cette région était propice au mécontentement et c'est à cet endroit où la mobilisation populaire fut la plus rapide au Bas-Canada et ce, autant du côté patriote que loyal, et de façon croissante entre 1834 et 1837. Il est clair aussi que le grand agenda national marque le comté des Deux-Montagnes. En ce sens, 1827, 1834 et 1837 sont des années charnières pour la région.

Deux-Montagnes est sans aucun doute le comté le plus autonome au niveau politique et le plus radical dans la mise en place d'un gouvernement provisoire à l'aube des événements de 1837. Il est un « Bas-Canada en miniature » avec son clivage ethnique et ses problèmes économiques. De plus, malgré sa radicalisation, le comté s'avère modéré et responsable, démontrant ainsi une maturité politique hors du commun.

La présence d'un leadership local fort et distinct des exécutifs nationaux caractérise aussi la région de Deux-Montagnes. Ces gens se font les porte-parole de leurs concitoyens. Ils sont véritablement ancrés dans leur milieu social. Très sensibles aux enjeux locaux et régionaux, les leaders patriotes des Deux-Montagnes ne sont pas ou peu visibles au niveau national. Ils sont par

conséquent distincts et indépendants du leadership central exercé par le Parti patriote de Papineau, quoique n'entretenant aucune animosité avec celui-ci. Afin de rallier les habitants de la région à leur cause, les principaux chefs entretiennent un rapport concourant entre les revendications locales, régionales et nationales. Ils ont finalement un réseau de communication serré, entretenant une correspondance active entre eux.

Le problème national semble peu abordé au niveau des revendications. On perçoit toutefois une rancune individuelle et personnelle. Par exemple, Girod affirme dans son journal personnel que « Chénier ne pensait qu'à se venger de ses ennemis de la Rivière-du-Chêne et il déclara qu'il ne ferait rien d'autre »²⁷. Cette courte citation nous montre une autre facette du « héros » de Saint-Eustache. Il en va ainsi pour le comté qui nous intéresse.

Avec les assemblées politiques avant-gardistes qui ont lieu dans le comté, on observe graduellement les formes précoces d'une mobilisation militaire marquée en grande partie par les milices locales. Le *Comité permanent du comté des Deux-Montagnes* agit alors en précurseur dans ce domaine.

Aussi différent soit-il, le comté des Deux-Montagnes représente à lui seul la moitié de toutes les demandes de réclamations adressées à la Commission des pertes lors de la loi d'indemnisation en 1849. C'est donc dire que la répression fut plus importante dans cette région que nul part ailleurs au Bas-Canada.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. *La Minerve*, 5 juin 1827.
2. *La Minerve*, 7 juillet 1828.
3. *The Vindicator*, 15 avril 1834.
4. *L'Ami du Peuple*, 16 avril 1834 et *The Vindicator*, 15 avril 1834.
5. *La Minerve*, 17 août 1837.
6. *La Minerve*, 9 octobre 1837.
7. *Ibid.*
8. *Ibid.*
9. *Ibid.*
10. *La Minerve*, 5 octobre 1837.
11. *La Minerve*, 16 octobre 1837.
12. *La Minerve*, 30 octobre 1837.
13. Philippe Bernard, *Amury Girod. Un Suisse chez les Patriotes du Bas-Canada*. Québec, Septentrion, 2001, p. 157.

14. *La Minerve*, 16 novembre 1837.

15. *Ibid.*

16. *Ibid.*

17. Amury Girod, *Journal tenu par feu Amury Girod*. Traduit de l'allemand et de l'italien, 1838, paru dans le *Rapport de l'archiviste du Canada*, 1923, p. 408-419. Réédition dans *1837 et les patriotes de Deux-Montagnes. Les voix de la mémoire*. Montréal, Éditions du Méridien, 1998, p. 118.

18. A.N.Q.M., « Documents relatifs aux événements de 1837-1838 », Fonds ministère de la Justice, M-165-5, no. 2410, déposition de Gédéon DeLorimier, 9 février 1838.

19. [Anonyme], *Journal historique des événements arrivés à Saint-Eustache pendant la Rébellion du comté du lac des Deux-Montagnes depuis les soulèvements commencés à la fin de novembre, jusqu'au moment où la tranquillité fut parfaitement rétablie — par un témoin oculaire*, Montréal, publié par John Jones, 1838, p. X.

20. A.N.Q.M., « Documents relatifs aux événements de 1837-1838 », Fonds ministère de la Justice, M-165-2, no. 786, déposition de Théodore Girard contre Joseph Desvoaux dit Laframboise, John Danao et Joseph Ouellette, 1er janvier 1838.

21. Philippe Bernard, *op.cit.*, p. 167.

22. A.N.Q.M., « Documents relatifs aux événements de 1837-1838 », Fonds ministère de la Justice, M-165-2, no. 607, déposition de Robert Hall et de John William Roberts, 15 juillet 1837.

23. *Ibid.*

24. Allan Greer, *Habitants et Patriotes. La Rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada*. Montréal, Boréal, 1997, édition originale publiée par University of Toronto Press sous le titre de *The Patriots and the People* en 1993, p. 196.

25. Yvon Globensky, *Histoire de la famille Globensky*, Montréal, Éditions du Fleuve, juin 1991, p. 90.

26. *La Minerve*, 20 juillet 1837.

27. Girod, *op. cit.*, p. 129.